

ON S'ABONNE A

L'Administration de LA REVUE

9 bis, Place St-François, Lausanne

et dans tous les bureaux de poste.

TÉLÉPHONE N° 30.

Changement d'adresse : 20 centimes

~

TARIF

SUISSE..... Un an, 12 fr.

6 mois, fr. 6.50 — 3 mois, fr. 3.50

ÉTRANGER..... Le port en sus

de pour envir 3 fois par semaine, un an, 20 fr.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation

formelle et signée.

Tout abonné reçoit gratuitement le Supplément Littéraire hebdomadaire

La REVUE DU DIMANCHE

La REVUE DU DIMANCHE seule, un an : 3 fr. 50

### Sommaire de la « Revue du Dimanche »

Fauvette, par Adolphe Ribaux. — Premières brises (vers), par J. Junod-Jaccard. — Varia. — Une Femme du Monde Décutive (roman), par A.-K. Greene (traduction, J.-H. Rosny). — Petit conseil. — Passe-temps du dimanche. — Annonces.

Tous les abonnés de la REVUE quotidienne reçoivent chaque samedi la REVUE DU DIMANCHE, supplément littéraire.

### SOUCIS FINANCIERS

BERNE, 15 mai.

La publication du rapport du Conseil fédéral sur le compte d'Etat de l'année 1907 provoque, comme toujours, des considérations sur la situation financière de la Confédération. Celles-ci sont particulièrement opportunes au moment où l'on annonce presque simultanément que la commission du Conseil national a élevé de 7 à 9 millions les charges de la Confédération et que les recettes douanières du mois d'avril sont en diminution de fr. 368,000! Le rôle capital que jouent les recettes des douanes dans notre système financier attire tout spécialement l'attention sur ce dernier fait; et l'on se demande si nous sommes en présence d'un événement accidentel ou bien si nous nous trouvons au début d'une période de ralentissement des recettes douanières analogue à celle de 1900 et de 1901, qui se manifesta par un recul des recettes de 3 et 5 millions. Or, bien qu'il soit difficile d'émettre des prévisions sûres dans ce domaine, il y a toute apparence que cette seconde explication soit la bonne. Il est à remarquer, en effet, que le ralentissement des importations se manifeste sur un grand nombre d'articles, notamment des articles de consommation, en sorte qu'on peut y voir la conséquence de la crise économique actuelle qui a affaibli notre puissance de consommation, le ralentissement simultané des recettes des chemins de fer vient encore appuyer cette thèse. Ce qui est étonnant, ce n'est pas que les recettes des douanes diminuent, mais qu'elles subissent si tardivement les effets de la crise.

Il est assez probable que la période de recul des recettes douanières durera autant que la crise et que l'ère des augmentations est close pour quelque temps. Aussi ne saurait-on accuser le Conseil fédéral de pessimisme lorsqu'il déclare que nos recettes douanières vont rester à peu près stationnaires, c'est-à-dire qu'elles se maintiendront entre 72 millions, chiffre atteint en 1907, et 76 millions; il n'y aurait même rien d'impossible à ce qu'elles descendent au-dessous de ce premier chiffre. Or, si le Conseil fédéral déclare, en basant ses cal-

cules sur 76 millions, que nous allons devant du déficit, à plus forte raison devra-t-on sousscrire à cette conclusion si on admet la possibilité d'une diminution des recettes. Il faut remarquer, d'autre part, que le Conseil fédéral ne tient compte, dans ses calculs d'avenir, que de deux catégories de dépenses nouvelles : les 9 millions des assurances et les 2 millions de la loi sur les traitements. On n'y voit rien figurer à titre de réduction momentanée des recettes postales, conséquence inévitable cependant d'une réforme postale sérieuse. Et surtout il n'y est rien prévu pour les dépenses militaires extraordinaires, alors que l'acquisition d'une place de tir d'artillerie, le changement de la munition d'infanterie et, dans un avenir qui n'est peut-être plus très lointain, la transformation du fusil absorberont des sommes considérables.

Si les dépenses futures de la Confédération réclament quelque prudence de la part des pouvoirs publics, la situation financière des C. F. F. est beaucoup plus délicate. On a imposé à l'administration, au cours des dernières années, des charges si considérables (minimum de salaire des ouvriers, augmentation des prestations à la caisse de secours, etc.) qu'il lui eût fallu une série d'années de prospérité économique pour assurer solidement sa situation financière. Au lieu de cela, c'est une période de crise qui s'annonce, et aujourd'hui les C. F. F. sont dans l'impossibilité absolue de se charger de dépenses nouvelles sans aller avec certitude au devant du déficit — ce qui ne veut pas dire qu'ils échappent à cette éventualité en maintenant leurs dépenses au taux actuel. Il suffit de constater que les comptes du premier trimestre de 1908 accusent un excédent des recettes d'exploitation inférieur de 2,250,000 fr. à celui du premier trimestre de 1907. Comme le boni de 1907 était de 2,850,000 fr. et que l'indemnité de renchérissement prélevée sur cette somme s'est montée à 2,500,000 fr., il s'ensuit qu'à moins de surprises heureuses mais peu probables, l'administration des C. F. F. ne pourra accorder d'indemnité de renchérissement pour 1908 qu'à condition d'emprunter l'argent. Le personnel recommande vivement ce mode de procéder, mais la suggestion paraît plutôt insolite et peu conforme aux principes d'une sage politique financière. Quant à la révision de la loi sur les traitements des employés des C. F. F., elle subira nécessairement le contre-coup de la crise que traversent actuellement les C. F. F., et on entend dire de divers côtés que dans l'intérêt de tous, il serait préférable d'ajourner cette tâche à des temps meilleurs.

On devine sous quelles couleurs Antoinette de Sebourg devait se représenter un tel roman, dont elle supposait que sa mère avait été l'innocente victime. Jamais rien, ni dans les paroles, ni même dans les sous-entendus de son père ou de la seconde comtesse, n'avait pu lui donner à penser que cette soi-disant victime eût mérité son sort. D'ailleurs, cette notion ne se serait pas entrée dans son cœur filial. Elle gardait un vague et poétique souvenir de la jolie créature qui l'avait mise au monde, et, dans son adolescence orpheline, sentimentale, elle bâisait les portraits qui la rendaient présente, puis pleurait en imaginant que cette morte, sa mère, avait connu, tandis qu'elle languissait sur un lit de souffrance, les horreurs de la trahison domestique.

A peine mariée, elle sut Gérard de cette légende. Ce garçon simple, facilement suggestible, se trouva bientôt dans un état d'amour correspondant. Et il se sentit d'autant plus mal disposé pour la seconde femme de son beau-père que, sans elle, tous les biens du comte, et surtout le magnifique château, leur fussent revenus intégralement. Un gendre, même suffisamment doué de sentiments généreux, ne voit pas échapper la moitié d'un héritage pareil sans quelque déplaisir, surtout quand il se croit lésé par le désordre et l'intrigue.

Telle fut donc la nature des influences qui amenèrent M. de Sebourg à examiner cette ancienne histoire de plus près. A force de ressasser des dates, certains doutes lui vinrent. Il se mit en campagne, fouilla des registres, découvrit non seulement des actes de décès, de mariage et de naissance, mais la transcription en France de ceux qui avaient été dressés à l'étranger. Et quand il eut ses papiers entre les mains, et qu'il les compara, — ce qui se produisit très peu avant l'accident de chasse où Antoinette perdit la vie, — il acquit cette cer-

Le Numéro : CINQ Centimes

XL<sup>e</sup> Année — N° 115

\* \* \*

Samedi 16 Mai 1908

RÉDACTION

9 bis, Place St-François, LAUSANNE (Suisse)  
Téléphone N° 30. — Adresse télégraphique : REVUE

Affranchir les lettres et envois.

### BEAUCOUP DE BRUIT...

BERNE, 15 mai.

Plusieurs journaux ont reproduit une dépêche d'agence racontant qu'au cours de la cérémonie d'inauguration du château-fort de Haut-Koenigsbourg, en Alsace, le directeur du Musée national suisse à Zurich, Dr Lehmann, a remis à l'empereur, au nom de la Confédération, la copie de deux pièces historiques qui ont appartenu au comte Wald de Tierstein, et dont les originaux se trouvent au Musée national suisse. Cette nouvelle a valu, tant à M. Lehmann qu'au Conseil fédéral, des critiques assez vives. La Zürcher Post notamment, se demande pour quelles raisons le Conseil fédéral, seul de tous les gouvernements, s'est fait représenter à une fête privée de l'empereur d'Allemagne qui, au surplus, ne rencontre que de la froideur dans les populations alsaciennes; et cet organe exprime la crainte que l'incident laisse une impression pénible chez un autre de nos voisins. La commission de gestion du Conseil national ayant incidemment traité aussi cette question dans sa séance de ce matin, il importe de remettre les choses au point.

La dépêche que nous venons de citer renfermant à peu près autant d'inexactitudes que de mots, il faut, pour la rectifier, établir entièrement les faits. Rappelons tout d'abord que le comte de Tierstein est ce seigneur qui fut chargé par le duc d'Autriche, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, de la reconstruction du château de Haut-Koenigsbourg, détruit une première fois déjà. L'écu funéraire et la bannière funéraire du comte, qui avaient été transportés de l'abbaye de Rüti au Musée national, présentaient donc un sérieux intérêt documentaire pour M. Bodo Ebbhardt, l'architecte chargé de la reconstitution du burg; et lorsqu'il exprima le désir d'en obtenir une copie, le Département fédéral de l'intérieur ne fit aucune difficulté pour autoriser le Musée national à la lui remettre à titre gracieux. Cette amabilité en appela une autre : M. Lehmann reçut une invitation à la cérémonie d'inauguration de Haut-Koenigsbourg. Il demanda et obtint l'autorisation de s'y rendre. Il n'avait donc aucun mandat de représentation, il n'avait pas à prendre la parole et il ne la prit point. Seulement, lorsque les souverains allemands, au cours de la visite du château, passèrent dans la chapelle où est exposé le don du Musée national et où se trouvait M. Lehmann, ils adressèrent quelques paroles aimables à ce dernier. Et c'est tout. Ce n'est pas grand' chose, en vérité, et si le télégraphe avait rapporté exactement les faits, personne n'aurait songé, je pense, à soulever un incident à ce propos...

On devine sous quelles couleurs Antoinette de Sebourg devait se représenter un tel roman, dont elle supposait que sa mère avait été l'innocente victime. Jamais rien, ni dans les paroles, ni même dans les sous-entendus de son père ou de la seconde comtesse, n'avait pu lui donner à penser que cette soi-disant victime eût mérité son sort. D'ailleurs, cette notion ne se serait pas entrée dans son cœur filial. Elle gardait un vague et poétique souvenir de la jolie créature qui l'avait mise au monde, et, dans son adolescence orpheline, sentimentale, elle bâisait les portraits qui la rendaient présente, puis pleurait en imaginant que cette morte, sa mère, avait connu, tandis qu'elle languissait sur un lit de souffrance, les horreurs de la trahison domestique.

A peine mariée, elle sut Gérard de cette légende. Ce garçon simple, facilement suggestible, se trouva bientôt dans un état d'amour correspondant. Et il se sentit d'autant plus mal disposé pour la seconde femme de son beau-père que, sans elle, tous les biens du comte, et surtout le magnifique château, leur fussent revenus intégralement.

Un gendre, même suffisamment doué de sentiments généreux, ne voit pas échapper la moitié d'un héritage pareil sans quelque déplaisir, surtout quand il se croit lésé par le désordre et l'intrigue.

### Informations

Les étudiants russes à l'Université. — Nous lissons dans le rapport de gestion du Département de l'instruction publique pour 1907 :

« Au semestre d'hiver 1906-1907 le nombre des étudiants immatriculés était de 1066, celui des auditeurs, de 306; au semestre d'été, de 1141 étudiants et de 195 auditeurs. Les mesures prises dans le courant de cette année pour empêcher la trop grande affluence d'étudiants russes, mesures qui ont été mentionnées dans le rapport de l'année passée, ne pouvaient pas avoir d'effet immédiat, aussi ne pouvions-nous pas encore constater une diminution sensible dans le nombre de ces étudiants. (Elle s'est produite dès lors. Ré.) »

« L'Université s'est renseignée en Russie même, pour être exactement fixée sur les conditions d'admission aux études supérieures qui y sont requises, soit des hommes, soit des femmes, afin d'être dirigée à propos de l'immatriculation, le principe que l'Université a cru devoir adopter pour l'admission des étrangers consistant à exiger des conditions semblables à celles qui leur sont imposées dans leur propre pays. »

« Grâce à l'obligeante intervention de M. le ministre de l'Instruction à Saint-Pétersbourg — qui a eu recours au ministère même de l'Instruction publique — l'Université a obtenu des données absolument précises, qui dès lors lui ont servi de norme. A cela nous ajoutons, à propos des Russes, que l'Université n'a pas à se préoccuper seulement des conditions d'admission à leur imposer, mais qu'elle doit, en outre, veiller à faciliter la tâche de la police, qui a pour mission de s'assurer que l'étranger en résidence à Lausanne possède les papiers de légitimation voulus. Et à ce sujet, bien que nous empions sur un exercice postérieur à celui-ci, nous tenons à ce qu'il soit dès maintenant connu que l'Université fournira désormais, au fur et à mesure, au bureau des étrangers, l'indication des noms des étudiants qui demanderont l'immatriculation, avec leur adresse, pour que le dit Bureau puisse veiller à ce qu'aucun de ces derniers ne se soustraine aux formalités requises. Au reste, le catalogue des étudiants a toujours été remis dès son impression à la police locale. »

« La réunion annuelle des recteurs des diverses universités suisses et de l'Académie de Neuchâtel a eu lieu au mois de juin à Lausanne. Ces conférences, qui datent de quelques années et qui ont pour but d'amener une entente entre les écoles de hautes études de notre pays sur certains points essentiels de l'organisation universitaire, en particulier sur les conditions de l'imma-

titute : Christiane était née moins de cent quatre-vingt jours après que la première comtesse fut morte. Elle rentrait donc dans la catégorie des enfants dont la loi française n'admet jamais la légitimation. Si cette légitimation se trouvait inscrite en marge de l'acte de mariage des parents, c'était par suite d'une erreur, ou plutôt d'une fraude légère et facile. M. et Mme de Feuillères, qui avaient établi la reconnaissance de leur fille à l'étranger, ne demandèrent l'autorisation de l'ajouter à leur acte de mariage, en France, que sous prétexte d'omission et de rectification d'état civil, après plusieurs années. Les papierassiers de l'administration, devant un acte de mariage dûment établi, n'avaient pas à compter les jours d'un veuvage antérieur. La question ne fut même pas soulevée. Elle ne pouvait l'être maintenant qu'à grand fracas et avec tout l'appareil de la justice et d'inévitables imprécations.

Christiane était née moins de cent quatre-vingt jours après que la première comtesse fut morte. Elle rentrait donc dans la catégorie des enfants dont la loi française n'admet jamais la légitimation. Si cette légitimation se trouvait inscrite en marge de l'acte de mariage des parents, c'était par suite d'une erreur, ou plutôt d'une fraude légère et facile. M. et Mme de Feuillères, qui avaient établi la reconnaissance de leur fille à l'étranger, ne demandèrent l'autorisation de l'ajouter à leur acte de mariage, en France, que sous prétexte d'omission et de rectification d'état civil, après plusieurs années. Les papierassiers de l'administration, devant un acte de mariage dûment établi, n'avaient pas à compter les jours d'un veuvage antérieur. La question ne fut même pas soulevée. Elle ne pouvait l'être maintenant qu'à grand fracas et avec tout l'appareil de la justice et d'inévitables imprécations.

Cependant, à cette conversation supplicante, les heures avaient passé. L'approche du crépuscule glissait des ombres dans la pièce ancienne et déjà baignée d'un recueillement obscur. Les deux infortunés qui avaient remué là tant de souffrance, qui s'en étaient mutuellement abreuvés, se taisaient enfin, l'âme repliée en une afreue courbature, la bouche pleine d'un goût amer. Une sourde honte, un irrésistible écoulement leur serrait la gorge. Ils avaient entr'ouvert, chez eux, chez leurs proches, les calettes profondes où s'élaborent les mobiles de nos actes. Et ils sentaient vaguement le fond nauséabond de la nature humaine. Comme si, sous les roses d'un cimetière, se fût entr'ouverte la fosse où se décomposait un cadavre, qui alimenterait les racines, les tiges et la splendeur

triculation, n'ont pas encore abouti à un résultat définitif, mais on peut espérer arriver sous peu à une entente sinon indispensable, du moins hautement désirable. »

La visite de l'évêque. — Le Conseil d'Etat a reçu vendredi après-midi, à 5 h. précises, la visite annoncée de Mgr Deruaz, évêque de Lausanne et Genève.

M. le chancelier Addor, accompagné de quatre huissiers en grande tenue — habit vert, pantalon et gants blancs — a salué Monseigneur à sa descente de voiture et l'a conduit à la salle des Evêques.

Le vénérable prélat, qui est frappé de cécité, a gravi l'escalier au bras de M. le curé Pahud. Il avait avec lui un autre ecclésiastique, sans doute son secrétaire. Les assistants se sont respectueusement découverts. Mgr Deruaz a répondu à ces marques de sympathie en soulevant son chapeau à plusieurs reprises. Il portait la soutane noire, la ceinture et le manteau viollets.

Le Conseil d'Etat était réuni au complet, moins M. Rubattel-Chuard, qu'une indisposition retenait chez lui.

L' entrevue a été empreinte de beaucoup de cordialité. Malgré son grand âge, — plus de quatre-vingts ans, — l'évêque a conservé une grande vivacité d'esprit et une excellente mémoire.

Il s'est déclaré très satisfait de la tournée pastorale qu'il vient d'accomplir dans les paroisses vaudoises. Il a été profondément touché de l'affection et du respect que lui ont témoigné partout catholiques et protestants. Mgr Deruaz a évoqué ensuite, avec une émotion difficilement contenue, quelques souvenirs du temps lointain où il était curé de Lausanne.

L'entretien a duré 30 minutes. Mgr Deruaz a été reconduit à sa voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée, par M. le chancelier Addor et les huissiers Lavanchy, Crausaz, Guex et Fromentin.

Un jubilé. — M. Edmond Gaudin, secrétaire de la municipalité de Lausanne, a célébré récemment le vingt-cinquième anniversaire de son entrée à l'administration communale. M. le syndic Schnetzler a exprimé au jubilaire les sentiments de gratitude de la municipalité et lui a offert au nom de celle-ci une montre en or.

Exposition nationale d'agriculture. — A la demande du Département fédéral de l'agriculture, le secrétariat agricole a envoyé une circulaire aux sections de l'Union suisse des paysans et aux associations cantonales d'agriculture pour leur demander ce qu'elles pensent du désir exprimé par la Fédération des sociétés d'agriculture de la Suisse romande de tenir une expo-

des fleurs épanouies.

Christiane se leva.

— Il faut que j'aille retrouver ma mère. Je tremble qu'elle ne s'inquiète. Je vous dirai ma résolution.

— Me pardonnez-vous? demanda Gérard à voix basse. Puis-je garder un espoir, si faible qu'il soit?

— Aucun espoir, répondit-elle nettement. Du moins quant à mon cœur, quant à ma personne. Je ne serai jamais à vous. Pour l'hé

tion suisse d'agriculture en 1910 dans le canton de Vaud.

Toutes les sections ont répondu dans un sens affirmatif.

On sait que Lausanne est sur les rangs, avec Yverdon et Payerne.

**Conseil d'Etat.** — Dans sa séance du 15 mai, le Conseil d'Etat a nommé M. Henri Fornero, actuellement employé au bureau du cadastre, au poste de sous-secrétaire au Département de l'intérieur.

Il a autorisé M. Philippe Villy, dentiste, à pratiquer son art dans le canton.

Il a nommé M. Bettex-Nicati, négociant à Combremont-le-Petit, débitant de sel de cette localité.

Le Département militaire cantonal a nommé M. Jules Guibert, chef de section, à Cossonay, aux fonctions de préposé aux polices d'assurance, en remplacement de M. François Monachon, député, décédé.

**Conseil communal.** — Le Conseil communal se réunira mardi prochain 19 mai. A l'ordre du jour de sa séance figurent quatorze objets, au nombre desquels la vente de la Vigne des pauvres, l'extension du Service du gaz, le règlement des Services industriels, le repos du dimanche.

## Renseignements

**Théâtre du Jorat.** — Il y aura, le mercredi 20 mai, une représentation organisée spécialement pour les écoles secondaires de Lausanne (Collège cantonal, classique et industriel).

Le comité a décidé d'organiser une représentation de la *Dame* pour les écoles primaires du canton, au prix unique de 60 centimes par place. Les écoles qui désiraient y assister peuvent se faire inscrire dès maintenant auprès du comité en indiquant le nombre de leurs élèves.

**Brat civil.** — PROMESSES DE MARIAGE. — Gottlob-Heinrich-Albert *Bauerneinh*, artiste-peintre, de et à Lausanne, et Hedwig-Clara *Roehler*, de et à Gera.

**Naissances.** — Du 13 mai : Nelly-Marguerite-Elise, fille de Ami *Péclard*, conducteur-typographe, de Montcherand, et de Jeanne-Marie Blane, Pont de Chailly 1. — Du 14 : Béatrice-Renée-Mary, fille de Alfred-Gustave-Alexandre *Manuel*, négociant, de Rolle, et de Amélie-Isabella-Béatrice *Piguet*, Montagibert, Robert, fils de Alfred-Constant *Chêne*, contrôleur T. L., d'Echandens et de Mex, et de Louise-Cécile Terrier, rue St-Laurent 6. — Du 15 : Odette-Elise, fille de Marc *Cotter*, horloger, d'Aubonne et de Rougemont, et de Olga-Marie Chevaux, Grand St-Jean 38. Hans-Robert, fils de Jacob-Ernst *Weber*, représentant, d'Oberuzwil (St-Gall), et de Muri Baumann, av. d'Ouchy 82.

Decès. — Du 13 : Urs-Victor *Ott*, tailleur, 56 ans, de Aedermannsdorf (Soleure), St-Roch 10 A. — Du 14 : Julien-Henri *Grandchamp*, fils de feu Louis-David 5 1/4 ans, de Chêne-Petit, Morat-Z-Louise-Hélène, née *Croset*, femme de Friedrich *Burkhalter*, blanchisseur, 31 1/2 ans, de Hasle près Berthoud (Berne), à Cour-Louis *Lehmann*, ancien employé de chemin de fer, 44 ans, de Langnau (Berne), Palud 11.

**Memento du samedi 16 mai.**  
Palais de Rumine. — Automates Jaquet-Droz, Grand-Pont, 4 et 8 h. — Cinéma Lumén. Grand-Chêne, 6. — Exposition Mono.

**Memento du dimanche 17 mai.**  
Palais de Rumine. — Automates Jaquet-Droz, Montbenon, 10 h. 1/4. — Concert Harmonie laus. Mésières, 2 h. — La Dime. Grand-Pont, 4 h. à 6 et 8 h. — Ciné Lumén. Théâtre, 8 h. — Mignon.

## VAUD

**CULLY.** — Pour l'*Infirmier*. — Par testament homologué à Cully le 6 courant, Mme Félicie Manigley, décédée à Riex, a fait un legs de 1000 francs en faveur de l'*Infirmier* de La-Vaux.

**LES ORMONTs.** — Mort d'un vétérane. — Jeudi matin est décédé, à l'âge de 84 ans, M. Emmanuel Pernet, de Champ Babaud, ancien garde forestier communal, père d'une nombreuse et robuste famille. C'était, sauf erreur, le dernier survivant, dans la vallée supérieure des Ormonts, des vétérans du Sonderbund (bataillon Chausson). Il avait eu le « marron » (frange de laine) de son sabre coupé par une balle devant Fribourg, et vu ses camarades de droite et de gauche tomber mortellement frappés. C'est une bonne figure de vieux qui disparaît ; il a travaglié jusqu'à ses derniers jours et n'avait jamais fait la moindre maladie.

**VEVEY.** — Casino du Rivage. — On inaugura le jeudi 21 mai, à 8 h. du soir, le Casino du Rivage, la nouvelle salle de concerts veveyssane.

**YVERDON.** — Deux sauvetages. — Mercredi soir, à 6 1/2 heures, une fillette de 9 ans était tombée dans le canal oriental, entre le pont de Tivoli et celui du chemin de fer, M. Alfred Perey, chef de bureau au Crédit yverdonnois, n'a pas hésité à se jeter à l'eau, très haute à cet endroit, et a réussi à retirer l'enfant. Celle-ci avait déjà perdu connaissance, mais l'accident n'a pas eu de suites fâcheuses. Jeudi, à 6 1/4 heures, un garçonnet de 4 ans, tombé dans la Thielle, près du pont de Gleyre, a été sauvé par M. E. Pittet, ouvrier aux ateliers C. F. F.

**Fauteurs de troubles.** — Trois des grévistes arrêtés mercredi matin, soit un Français (né à Yverdon), un Italien et un Vaudois, ont été relâchés.

Les six autres grévistes incarcérés sont tous Italiens. Comme il s'agit pour eux d'atteinte à la liberté du travail, il est fort probable qu'ils passeront en tribunal.

**Le feu.** — Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi après midi au 1<sup>er</sup> étage d'une maison de l'avenue Haldimand, dans une chambre habité par une octogénaire aveugle, Mme Pavid.

Le feu a été éteint par deux agents au moyen d'un extincteur. Les dégâts sont assez importants. Mme Pavid, qui a failli être asphyxiée, a été conduite à l'*Infirmier*.

## LE TEMPS QU'IL FAIT

**Pronostics de Lausanne.** — Samedi 16 mai. — Ciel variable à clair, température normale.

**Pronostics de Paris.** — Vendredi 15 mai. — La dépression qui s'est rapprochée hier des îles Britanniques se comble lentement ; le baromètre marque encore 752 mm. à Valencia.

La pression s'est relevée dans le centre et le sud du continent où elle atteint 765 mm.

Des pluies sont tombées sur le nord et l'ouest de l'Europe.

La température se relève sur nos régions. Ce matin, le thermomètre marquait : 19° à Argeles, 13° à Paris, Lyon, Toulouse, 19° à Alger, 23° à Constantinople.

En France, un temps nuageux est probable avec des ondées dans le nord et la température voisine de la normale.

## THERMOMETRE

	Avril	10	11	12	13	14	15	16
7 1/2 h. matin	16 3	16 6	16 8	15 6	8 6	13 2	12 6	
1 1/2 h. matin	23 6	22 6	24 3	12 6	13 7	18 8		
9 1/2 h. matin	18 6	18 0	17 4	7 6	11 0	16 6		
Maximum	26 0	24 7	27 0	16 5	14 8	21 9		
Minimum	13 8	14 2	12 7	15 0	6 8	8 8	11 8	

## Bulletin des Chemins de fer fédéraux

16 mai. — 7 h. du matin.

Altitude	STATIONS	Degrés	ÉTAT DU TEMPS	ÉTAT DU VENT
450	Lausanne	16	couverte	calme
394	Genève	16	"	"
389	Vevey	15	"	"
398	Montreux	—	—	—
57	Sierre	—	—	—
1609	Zermatt	9	quelq. nuages	calme
482	Neuchâtel	13	couverte	v. d'ouest
905	Chex-de-Fonds	8	pluie	"
632	Fribourg	13	couverte	calme
543	Berne	13	"	v. d'ouest
566	Interlaken	13	"	calme
280	Bâle	13	"	v. d'ouest
439	Luzern	15	pluie	"
388	Lugano	14	couverte	calme
410	Zurich	13	pluie	"
1543	Davos	7	couverte	vent d'est

## LES AFFAIRES

**Phosphates de Gafsa.** — La Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie), au capital de fr. 18,000,000, a décidé de proposer à l'assemblée du 4 juin prochain la répartition d'un dividende de 105 fr. bruts par action, y compris l'acompte de 25 fr. bruts déjà payé en janvier dernier, et fr. 85.714 bruts par part (contre fr. 80 et 58.92 bruts respectivement pour 1907). Le conseil a décidé d'émettre des obligations d'émettre des obligations.

**Les suffragettes suisses.** — Le 12 mai a eu lieu à Berne une première assemblée des délégués des différentes associations pour le suffrage féminin existant en Suisse, qui sont actuellement au nombre de 7 : Genève, Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Berne, Zurich et Olten. L'assemblée était présidée par M. Auguste de Morsier, vice-président de l'association genevoise. Il a été constitué un comité de la Suisse comme 14<sup>e</sup> pays entrant dans l'Association internationale du suffrage féminin.

L'assemblée a délégué au prochain congrès international du suffrage, en juin 1908 à Amsterdam, Mlle Honegger, présidente de l'association zuricoise, et Mme Girardet, présidente de l'association vaudoise. En outre, l'assemblée a décidé la constitution d'une fédération des groupes de suffrage en Suisse.

**La statue de Michel Servet.** — On sait qu'un comité s'est formé à Genève sous la présidence de M. Dide, ancien sénateur français, pour l'érection d'une statue à Michel Servet sur l'une des places de la ville. Ce comité avait adressé une demande à la ville de Genève, la priant de lui désigner un emplacement. La ville a répondu par un refus formel, estimant que le monument expiatoire élevé à Champel il y a quelques années est suffisant.

**La Constituante ecclésiastique genevoise.** — Vendredi soir a eu lieu dans la salle du Grand Conseil, la séance constitutive de la Constituante de l'Eglise nationale protestante. Le bureau a été composé de MM. Eugène Berlie, du groupe évangélique, président; pasteur Ernest Rochat, libéral, vice-président; Théodore Aubert, évangélique, et Camille Rochette, du groupe de l'Union, secrétaires.

**Les Grands Conseils.** — Le Grand Conseil valaisan a continué vendredi la discussion de la loi électorale. Il a voté l'introduction des registres électoraux et l'affichage des listes cinq semaines avant la date d'une élection ou d'une votation.

**GENÈVE.** — Entre gendarmes. — Lors du décès du sous-brigadier de gendarmerie Deslier, à Céligny, la gendarmerie vaudoise déléguera aux obsèques un officier et un détachement de 15 gendarmes. En souvenir de cet acte de bonne camaraderie, le major Juillard a donné l'ordre au maréchal-des-logis chef Magnenat, au brigadier Morrier, accompagné d'un détachement de 10 hommes, tous en grande tenue, de se rendre aux obsèques du caporal de gendarmerie vaudoise H. Charpilloz, décédé à son poste de Crassier.

**L'Instructeur en chef de l'artillerie.** — On mande de Berne que le colonel Schmid, instructeur en chef de l'artillerie, a été nommé commissaire à Zurich.

**Votation fédérale du 5 juillet.** — Voici le texte de l'Arrêté fédéral sur l'initiative concernant l'interdiction de l'absinthe.

## L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

### DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu l'initiative déposée avant le 31 janvier 1907 à la Chancellerie fédérale, revêtue de 167,814 signatures valables, et requérant l'insertion dans la constitution fédérale des nouvelles dispositions suivantes :

« I. L'article 31, lettre b, de la constitution fédérale reçoit la rédaction suivante : La liberté de commerce et d'industrie est garantie

dans toute l'étendue de la Confédération. Sont réservés : a) ... b) la fabrication et la vente des boissons distillées, en conformité des articles 32 bis et 32 ter.

» II. Art. 32 ter. La fabrication, l'importation, le transport, la vente, la détention pour la vente de la liqueur dite absinthe sont interdits dans toute l'étendue de la Confédération. Cette interdiction s'étend à toutes les boissons qui, sous une dénomination quelconque, constituent une imitation de l'absinthe. Le transport en transit et l'emploi de l'absinthe à des usages pharmaceutiques restent réservés.

» L'interdiction ci-dessus entrera en vigueur deux ans après son adoption. La législation fédérale statuera les dispositions nécessaires en suite de cette prohibition.

» La Confédération a le droit de décretler la même interdiction par voie législative à l'égard de toutes les autres boissons contenant de l'absinthe qui constituent un danger public ;

» Vu le rapport du Conseil fédéral du 22 février 1907 et son message du 9 décembre de la même année ;

En application des articles 8 et 10 de la loi fédérale du 27 janvier 1892 sur le mode de procéder pour les demandes d'initiative populaire et les votations relatives à la révision de la constitution fédérale,

arrête :

1. L'Assemblée fédérale adhère à la demande d'initiative concernant l'interdiction de l'absinthe.

2. Cette demande est soumise à la votation du peuple et des cantons.

3. Le Conseil fédéral est chargé d'ordonner la votation.

— Un groupe de citoyens réunis à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne a décidé une action énergique en faveur de l'initiative fédérale contre l'absinthe.

\* Commission de gestion. — On écrit de Berne à la Revue :

La commission de gestion du Conseil national, qui a siégé toute la semaine à Berne, sous la présidence de M. Decoppet, a terminé vendredi ses délibérations. Elle soumettra aux Chambres deux postulats, l'un concernant l'amélioration du système d'élevage du cheval, l'autre visant une enquête sur les cas de méningite cérébro-spinaire constatés sur plusieurs places d'arme.

\* Les suffragettes suisses. — Le 12 mai a eu lieu à Berne une première assemblée des délégués des différentes associations pour le suffrage féminin existant en Suisse, qui sont actuellement au nombre de 7

La suppression de cette devise avait été inscrite non par un esprit antireligieux, mais au contraire par ce sentiment qu'il était inconvenant de placer le nom de la divinité sur une pièce de monnaie. Le texte : *In God we trust* avait aussi provoqué des jeux de mots sur les différentes acceptations du mot *trust*. Mais tout le clergé américain des différentes confessions n'en a pas moins protesté contre cette suppression considérée comme une manifestation irréligieuse de l'Etat.

#### NOUVELLES DIVERSES

##### La durée de la vie.

M. E. Metchnikoff, expose dans son traité de la *Prolongation de la vie*, les raisons qu'il a de croire aux moyens capables de prolonger l'existence humaine. Il invoque à l'appui de sa thèse plusieurs exemples de longévité extraordinaire dans le monde des animaux et des végétaux. Le naturaliste américain Sergent évalue à 5000 ans « l'âge de l'arbre géant de la Californie, *Sequoia gigantea* ». En admettant même que ce soit une exagération à l'américaine, d'autres naturalistes sont néanmoins convaincus que cet arbre a au moins 3000 ans. Un baobab des îles du Cap Vert compte également 5000 ans. Dans le domaine animal, on cite le brochet de Gessner, pêché en 1230 et qui a survécu 267 ans à sa capture. A l'heure actuelle, le jardin zoologique de Londres ne possède-t-il pas sa fameuse tortue âgée de 150 ans ; il s'y trouve aussi deux perroquets dont l'un a 93 ans et l'autre 102 ans. Nombreux aussi sont les aigles et vautours centenaires.

Les types de centenaires ne manquent évidemment pas dans la race humaine. Il y a notamment le de Thomas Parr mort en 1635, à un âge excessivement avancé et dont le corps fut disséqué par le fameux docteur Harvey, qui découvrit la circulation du sang en 1628. Si nous nous en rapportons à la statistique, nous constatons qu'en 1886, les Balkans comptaient plus de 5000 centenaires, alors qu'en France, 150 personnes à peine meurent annuellement, ayant dépassé 100 ans.

Il résulte des recherches de M. Metchnikoff que la mort — exception faite pour les épidémies et les violences — est due à la présence de certains bacilles dans le grand intestin. La mort est en réalité une « auto-intoxication » très sérieuse, plutôt que la conséquence de lassitudes, comme beaucoup le croient.

A ce propos, il est intéressant de constater que dans nombre de cas où il a fallu opérer des hommes du grand intestin, il y a eu une prolongation très sensible de la vie.

M. Metchnikoff a constaté aussi que les riches vivent moins vieux que les pauvres. La tempérance et l'abstinence exercent une heureuse influence sur la longévité. A peu d'exceptions près, tous les centenaires ont eu une vie sobre et régulière. Pour vivre vieux, il faut éviter l'aliment riche. M. Metchnikoff préconise le lait pur, bien qu'il ne soit pas d'un goût fort agréable. Les races qui s'en nourrissent se sont distinguées par leur santé, leur force et leur longévité. Les microbes de ce lait détruisent les bacilles qu'on suppose être les causes de la mort chez l'homme. Le lait n'est pas uniquement un aliment, il agit encore comme antiseptique.

Les tracas sont aussi une cause très grave de la mort. M. Metchnikoff fait remarquer que le jeune homme est généralement pessimiste, mais qu'au fur et à mesure qu'il vieillit, il a une conception plus sereine de la vie. Il cite en exemple Goethe, dont la jeunesse fut agitée et, devenu vieux, fut le plus optimiste de son époque. Le fameux Schopenhauer, qui poussa le pessimisme jusqu'à se demander si l'existence valait la peine d'être vécue, fut bien chagriné à ses derniers moments de devoir mourir.

M. Metchnikoff estime qu'on peut prolonger la vie de la même façon que les horticulteurs parviennent à obtenir les cactus sans épines. Les sexagénaires et septuagénaires peuvent garder les forces de leur jeunesse ; et il y aurait moyen de prolonger la vie de plus d'un siècle !

\* L'exposition franco-anglaise. — L'exposition franco-britannique couvre une superficie de 56 hectares environ et comprend quatre terrains, dont vingt palais d'une architecture moderne.

Au centre de l'exposition est la cour d'honneur. Là, se trouve le lac, que traverse un pont sous lequel passent les gondoles et les chaloupes électriques faisant le service des canaux qui sillonnent l'exposition.

Le bâtiment le plus considérable de l'exposition est la salle des machines, qui couvre une superficie de plus de trois hectares.

Parmi les « attractions » est un « village irlandais », aux chaumières authentiques. Il faut citer aussi le grand stade des jeux olympiques, qui est capable de recevoir 68,000 personnes.

\* Inondations dans le Tyrol. — A la suite de l'élevation anormale de la température et de la fonte rapide des neiges qui en est résultée, les torrents sont sortis de leur lit et ont inondé les cultures. De toutes les régions du Tyrol arrivent de mauvaises nouvelles. A Brixen, les eaux ont détérioré l'usine électrique, de sorte que la ville est sans lumière depuis jeudi soir. A Pfunds, dans la vallée supérieure de l'Inn, les hautes eaux ont causé de grands dégâts. Les champs et prairies sont ravagés sur une superficie de 10,000 mètres carrés et seront imprédictifs pendant toute l'année. Les communications sont coupées avec plusieurs localités.

\* Accident de chemin de fer. — On mande de Rome qu'un grave accident de chemin de fer s'est produit sur la ligne Reggio-Tarente. En gare de Crupoli, un train venant de Reggio, qui arrivait avec un important retard, a tamponné un train de voyageurs. Le choc a été des

plus violents. On signale un mort et une quinzaine de blessés.

Il paraît que le train tamponneur n'a pas observé les signaux du disque, ce qui a produit la catastrophe.

\* Une locomotive emballée. — Dimanche vers minuit, un ouvrier du service de la traction de la gare de Nancy était occupé, au dépôt des machines, à charger du charbon sur une locomotive.

Soudain il heurta par inadvertance un des leviers de manœuvre de la machine. Celle-ci partit aussitôt à une vitesse de quinze kilomètres à l'heure.

L'ouvrier assolé, ignorant la manœuvre du mécanisme de la locomotive, sauta sur la voie où il ne se fit aucun mal. Pendant ce temps la machine emballée continuait sa route, traversait la gare de Nancy où les employés la vinrent passer sans se rendre compte de la situation. Puis, toujours à la même allure, elle traversa les gares de Champigneulles et de Frouard ; finalement, faute de pression, elle s'arrêta non loin de Pompey, après avoir parcouru une douzaine de kilomètres. Des mécaniciens partis à sa poursuite sur une locomotive ramèneront alors au dépôt la machine fugitive, qui par un hasard extraordinaire n'a causé aucun accident dans sa course folle.

#### GAZETTE DU VILLAGE

**Simplification de la culture de la vigne,** par E. Bugnon. — Lausanne, chez Bridel & Cie.

Sous ce titre, M. E. Bugnon, conseiller national, professeur à l'Ecole d'agriculture en même temps que propriétaire-viticulteur, apporte à ses collègues de la Suisse romande une riche moisson de faits et d'expériences personnelles, dont nous ne pouvons que les engager à profiter. Pour cela, il ne faut non pas seulement lire, mais étudier attentivement cette brochure de 72 pages, accompagnée d'illustrations qui rendent le texte très facilement compréhensible.

Impossible de remémorer ici une étude aussi nourrie. Nous devons nous borner à mentionner les conclusions principales auxquelles arrive l'orateur, appuyé sur son expérience personnelle.

Guidé par le souci constant de diminuer le coût de la culture de la vigne dans nos conditions actuelles, M. Bugnon distingue d'abord les vignes de côtes, à pentes inclinées, qui fournissent en général nos crus les plus renommés. Ici, c'est la qualité qui domine et qui a pour conséquence des prix élevés de la récolte, permettant de supporter des frais de culture élevés. Dans ces vignobles, la culture actuelle ne peut être modifiée. Tout au plus peut-on conseiller le remplacement de l'échafaud ordinaire par l'échafaud en fer, placé à demeure, d'où un léger avantage au point de vue du travail.

Mais c'est surtout aux propriétaires de vignes de plaine ou en pente faible, que M. Bugnon s'adresse, et il leur propose un nouveau mode de culture qu'il expérimente depuis cinq ans, à St-Prix, avec un succès dont il donne la preuve en chiffres indiscutables.

Avec le système de taille usuelle chez nous, à trois *coursors* ou cornes, l'utilisation de la traction animale est impossible, même si l'on augmente l'écartement des ceps, soit des lignes. Cet écartement est en partie occupé par les cornes au fur et à mesure de leur développement. Il résulte aussi de ce système de taille et de conduite de la vigne, outre un travail très long de la feuille, une grande difficulté du traitement contre les maladies au moyen des pulvérisateurs.

M. Bugnon supprime ces inconvénients nombreux et diminue considérablement les frais de culture en changeant totalement de système et en établissant la vigne en *cordons*, avec palissage entre des fils de fer parallèles.

C'est une transformation complète, on le voit, et ceux qui ne connaissent pas personnellement l'auteur, avec ses qualités de prudence, de méthode et d'expérience pratique, crieront sans doute à l'utopie. Qu'ils suspendent un peu leur jugement et qu'ils lisent la brochure de M. Bugnon, et qu'ensuite ils aillent comme tant d'autres l'ont fait, se rendre compte de *vrai* des résultats obtenus à St-Prix par l'auteur. Ils verront que ce n'est pas à la légère que M. Bugnon a fait ses premiers essais, et qu'au contraire tout est étudié et prévu dans son nouveau système de culture de la vigne en cordons sur fil de fer : établissement, culture du sol, qu'on peut effectuer avec un cheval ou un bœuf, travail de la feuille, traitements, etc., jusqu'à la vendange inclusivement.

Et le résultat est qu'avec un établissement plus coûteux, il est vrai, mais rapidement amorti par la suppression des échafauds, les frais de culture sont abaissés au moins de moitié et ramenés, d'après les chiffres donnés, de 43 fr. à 20 fr. par fossoir. Cela sans diminution de la récolte, le nombre des coursors n'étant pas plus diminué que leur productivité.

Nous ne pouvons ici entrer dans le détail de l'exposé du système inauguré chez nous par M. Bugnon. Bornons-nous à dire que ces détails sont exposés minutieusement dans la brochure, et que celle-ci constitue un guide complet pour le viticulteur qui voudra entrer dans cette voie. M. Bugnon préché par l'exemple, ce qui est toujours la meilleure manière de prêcher. Pour peu que cet exemple soit suivi, il en résultera un bien pour tout le vignoble, où la rareté de la main-d'œuvre est encore plus caractérisée et aussi plus grave par ses conséquences, que dans les autres branches de l'agriculture.

E.C.

#### FOIRES

Thoune, 13 mai. — On nous écrit :

Vu le beau temps, la foire était très importante. Il a été amené 28 chevaux, 1050 pièces de gros bétail, 38 veaux, 146 moutons, 128 chèvres et 850 porcs. Les ventes se sont faites à des prix très élevés et elles ont été nombreuses puisque les trois quarts du bétail ont été expédiés par la gare.

Thoune, avec ses 10 foires par année, ses grands marchés hebdomadaires, occupe avec Fribourg un des premiers rangs pour le nombre du gros bétail dans la Suisse entière. Il faut dire que la ville est bien située ; elle forme un trait d'union entre le Mittelland et l'Emmental d'une part et l'Oberland d'autre part ; les communications sont très bonnes et favorisent le commerce, aussi se développe-t-il d'année en année.

#### VENTES DE LAIT

Brassus. — 320,000 kg. à 15,5 c. pour cinq mois et 16,5 c. pour sept mois, plus 1000 fr. de loyer. Adjudicataire, M. Constant Magnenet, laitier, Derrière-la-Côte.

#### Revue Scientifique

##### SOCIÉTÉ VAUDOISE DES SCIENCES NATURELLES

Séance du 6 mai.

La Société des sciences naturelles, réunie mercredi, sous la présidence de M. le Dr Faes, a entendu plusieurs communications intéressantes.

M. Gustave Martinet, directeur de la Station fédérale de semences, à Lausanne, a présenté des observations sur le ray-grass anglais, graminée très connue. MM. F.-A. Forel, S. Bieler et Perriraz ont pris la parole à la suite de cette communication.

M. F.-A. Forel entretint l'assemblée du ballon-sonde tombé à Mont-la-Ville le 7 mars dernier, MM. Mercanton et Gonin, de l'efficacité protectrice de quelques lunettes à neige. Le premier recommanda les lunettes vertes, le second a trouvé des lunettes dont les verres de teinte jaune donnent une impression agréable à l'œil.

MM. Paul Dutoit et Duboux ont continué l'exposé de leurs recherches sur l'analyse physico-chimique des vins. Leur communication concerne la détermination des acides et bases volatiles. Ils montrent qu'on peut, par une simple mesure de conductibilité, doser dans le distillat un acide plus fort que l'acide acétique, qui forme le 20 à 30 % de l'acidité volatile.

En ce qui concerne les bases volatiles, M. Dutoit montre qu'à côté de traces d'ammoniaque, existent en quantité considérable des bases odorantes qu'il est parvenu à doser. Une discussion a suivi à laquelle ont pris part MM. les Drs F. Porchet et Louis Pelet, chimistes.

Les travaux que poursuivent au laboratoire de physico-chimie MM. le professeur Dutoit et Duboux font le plus grand honneur à notre Université.

M. P.-L. Mercanton signale qu'il se produit une pression violente, une contraction, lorsque l'avalanche s'arrête.

#### CONFÉRENCES

UNION DES FEMMES. — On nous écrit :

L'Union des femmes de Lausanne a eu jeudi soir à Lausanne son assemblée générale à l'Hôtel-de-Ville. Lecture y a été donnée de divers rapports sur l'activité de l'association dans divers domaines (cours, bibliothèque, bureau de consultations juridiques, etc.)

Vendredi a eu lieu l'assemblée des délégués des divers groupes et des membres correspondants du canton. Une trentaine de personnes y assistaient. La séance de la matinée a été consacrée à liquider diverses questions administratives et à un entretien relatif à l'enseignement ménager.

Vendredi a eu lieu la séance de l'après-midi, une discussion a eu lieu sur la question de l'assurance-vieillesse. Aucune décision définitive n'a été prise. La question en reste à l'étude.

Au sujet de la lutte contre la tuberculose, le vœu a été émis que l'on exige officiellement la désinfection d'un appartement après tout séjour dans cet appartement d'un tuberculeux, et non pas seulement après décès, et l'on a demandé la déclaration obligatoire des cas de tuberculose par le médecin traitant.

#### Théâtres et Concerts

THÉÂTRE. — Pour la première fois depuis longtemps, le public lausannois, si déifiant en matière de nouveautés théâtrales, est sorti de ses habitudes vendredi ; il s'est rendu nombreux au *Jongleur de Notre-Dame*, dont M. Bonarel lui offrait la primeur, et il ne s'est pas repenti de ce mouvement audacieux. Dès les premières mesures de l'ouverture, il a été gagné par le charme d'une musique où Massenet a mis tout son talent fait d'originalité, de poésie et de réverie, avec les incomparables ressources de sa technique rompus à toutes les difficultés. Puis, de scène en scène, le ravisissement de la salle est allé crescendo et quand le rideau, après plusieurs rappels, est tombé pour la dernière fois, on s'est pris à regretter que l'œuvre n'eût pas un acte de plus.

M. Breton-Caubet (le jongleur), M. François (Boniface), à qui la délicieuse chanson de la Sauge a valu une ovation bien méritée, M. Bær (le prieur), M. Sterlin (le poète), M. Rius (le sculpteur), M. Warrant (le musicien), tenant le public absolument conquise, se sont suivis. Sous les traits de la madone, Mlle Reine était doublément adorable.

M. Bær, aussi bon comédien qu'excellente basse, a retrouvé dans le *Bonhomme Jadis*, qui terminait le spectacle, le gros succès que lui avait valu la première représentation de l'œuvre de Jaques-Dalcroze.

— Demain dimanche, troisième et dernière de *Mignon*, avec Mlle Miral, de l'Opéra-Comique.

— Mardi et jeudi, deux seules représentations

de *Thaïs*, de Massenet, avec le célèbre baryton Albers, de l'Opéra-Comique de Paris et du théâtre Covent-Garden, à Londres.

La livraison de mai de la *Bibliothèque universelle* contient les articles suivants :

Les Aryens, par Edouard Naville. — L'ombre et le rayon. Nouvelle, par Manuel Gouzy. — L'éveil de l'intelligence chez le nouveau né, par le Dr A. Jaquet. — Une mère musulmane, par Meriem Aicha. — Sally Prudhomine, par Paul Stauffer. (Seconde partie.) — Le canal de Panama, comment il s'exécute, par Daniel Bellet. — Les parapluies de Philippe, par F. Dupin de Saint-André. (Troisième partie). — Variétés. Ce qu'enseigne l'économie publique, par Charles Scherer. — Ella. Scènes de la vie lapone, de J.-A. Friis. (Cinquième partie). — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique hollandaise. — Chronique américaine. — Chronique suisse allemande. — Chronique scientifique. — Chronique politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*, place de la Louve 1, Lausanne (Suisse).

#### PRÉDICATIONS DU 17 MAI

Cité (Chapel) : 9 1/2 h. M. Jaulmes.

St-Laurent : 9 1/2 h. M. Savary.

St-François : 9 1/2 h. M. Cousin.

Ouchy : 9 1/2 h. M. Thélin.

Salle Centrale : 10 h. M. Narbel.

Chapelle : 10 h. M. Meylan.

Deutsche réformierte Nationalkirche : Mercerie, 9 1/2 Uhr. Predigt. Pfarrer Linder.

Chapelle du Valentin. Culto-evangélico italiano.

Domenica ore 9. Sermon.

Église catholique : Messes à 6 h., 6 1/2 h., 7 h.

et 8 h. — A 9 h. Reception de Mgr Deruz.

Messe-confimation

## Mise au concours de travaux

La direction du 1<sup>er</sup> arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à Lausanne, ouvre un concours pour les travaux de:

### COUVERTURE ET ZINGUERIE

des marquises sur les quais I, II et III de la gare de Renens.

Les plans et conditions peuvent être consultés au bureau central de la voie, n° 61, à la Razude, à Lausanne, où l'on peut se procurer aussi les formulaires de soumission.

Les soumissions portant la suscription : « Marquise de Renens, couverture », devront parvenir sous pli fermé, à la direction soussignée, le 31 mai 1908, au plus tard.

2581  
Lausanne, le 14 mai 1908.  
Direction du 1<sup>er</sup> arrondissement des Chemins de fer fédéraux.

### Plaques d'adresses

émaillées, sur tôle d'acier.

Travail soigné.

### FRANCHILLON & Cie

5, rue St-François

### LAUSANNE

### AVANCES SUR TITRES

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE  
Avenue du Théâtre, LAUSANNE Rue Ch. Monnard 1 et 3  
consent des avances sur titres cotés, en compte-courtier, au taux de

**4 % Pan**

franco commission et sans exiger la signature de billets.

Délégations hypothécaires **4 1/2 et 4 10**

AU PREMIER RANG, sur immeubles de rapport et PRESENTANT TOUTE GARANTIE, sont cédées EN PAIR 19

### BANQUE D'ESCOMpte ET DE DÉPOTS

LA CONCORDIA Compagnie d'assurances sur la vie

Fondée à Cologne en 1853.

L'une des plus anciennes compagnies offrant les garanties financières les plus solides

Les conditions du contrat excluent tous versements supplémentaires de la part des assurés ainsi qu'une réduction de la somme stipulée, même en cas de guerre.

Tarifs réduits. Conditions très avantageuses.

Dividendes élevés après 2 années déjà, d'après le plan de dividende A : 22 % de la prime annuelle ou d'après le plan de dividende B : 2,50 %, 2,75 %, 3 % du total des primes payées, suivant le nombre des primes à verser.

Renseignements gratuits à l'agence générale pour la canton de Vaud : M. Em. Gafner, 1, place Pépinet, Lausanne.

### VINS ROUGES

Plusieurs wagons de vins de Corbières, garantis naturels, à 40 fr. les 100 litres, par fûts de 50, 100, 200 litres, rendus franco dans toutes les gares de la Suisse.

Paiement, 90 jours.

LOUIS CHAVAN, commerce de vins  
Ruelle du Grand-Pont, 14, LAUSANNE

### GRANDE BAISSE DE FROMAGE

Nous expédions contre remboursement, par pièces de 15 à 25 kg. ou par colis postal de 5 à 10 kg.

Bon maigre, 60 à 70 c. le 1/2 kg. Mi-gras, 80 et 90 le 1/2 kg.

Bon maigre, 2<sup>e</sup> choix, 45 et 50 c. le 1/2 kg. Gras, 90 et 1 fr. le 1/2 kg. Limbourg mi-gras, par boîte de 2 à 5 kg., à 1 fr. 60 le kg.

S'adresser à Maillet-Jan, à Châtillens-Oron.

1818

### Fabrique d'appareils de chauffage EN TOUS GENRES

Les plus hautes récompenses aux Expositions cantonales.

Spécialité de Fournneaux-Potagers

à foyers mixtes (doubles grilles), permettant de brûler tous combustibles.

La bonne marche et l'économie du combustible sont garanties.

Les fours cuisent parfaitement bien.

Construction extra-solide et soignée.

### USTENSILES DE MÉNAGE

Grand choix d'appareils de chauffage en catalogues, en fonte et en tôle garnie, à bois et à charbons. Seul représentant pour le canton de Vaud des "Calorifères Britannia", inextinguibles de la très renommée et importante maison

C. RIESSNER & Cie, à Nuremberg, système breveté possédant les dernières perfections modernes, avec réglage parfait.

121 A. TREICHLER CONSTRUCTEUR place du Tunnel, 9, LAUSANNE

La maison se charge de rendre les appareils à domicile.

### POITRINE IDÉALE

Développement et fermeté des seins en deux mois par les

#### PILULES ORIENTALES

seul moyen pour la femme d'augmenter rapidement son tour de poitrine et d'acquérir un buste arrondi, ferme et bien développé. Traitement garanti sans danger, approuvé par les sommités médicales et pouvant être suivi en secret, à l'instant de tous. Flacon avec notice 6 fr. 35 francs. — J. Ratier, pharm., 5, pass. Verdeau, Paris. Dépôt pr la Suisse : Genève, pharm. Cartier et Jorin, 12, rue du Marché.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Restaurant sans alcool

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Thé, café, chocolat. — Dinners complets à 1 fr. et 1 fr. 50, à ration et à prix fixe. — Rafraîchissements et pâtisserie. Spécialité de gâteaux aux fruits.

Grand-Pont 12 E. BADAN Grand-Pont 12

Arrêt des tramways : Bel-Air.

Th